



BULLES DE MEMOIRE

Les grands conflits du XXe siècle racontés en BD

Concours 2017-2018

« FAIRE LA PAIX – MAINTENIR LA PAIX »

Règlement

Le concours périscolaire intitulé Bulles de mémoire est organisé pour la première fois par le *War Heritage Institute* (WHI) en collaboration avec *Démocratie ou Barbarie* et le *Bijzonder Comité voor Herinneringseducatie*.

Ce concours a été initié en France dès 2014 par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG).

En 2017, l'ONACVG a décidé dans la perspective des commémorations de la fin de la Première Guerre mondiale, de s'associer avec des partenaires belges et allemands, à savoir le *War Heritage Institute* (WHI) et le *Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge* pour ouvrir le concours aux jeunes de Belgique et d'Allemagne, imprimant ainsi une dynamique européenne à l'initiative.

Le *War Heritage Institute* a donc décidé de se lancer dans l'aventure en organisant cette première édition qui fait figure de test.

1/ PRÉSENTATION DES PARTENAIRES NATIONAUX

WHI : Le *War Heritage Institute* (WHI) rassemble le Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire, l'Institut des Vétérans - Institut national des invalides de guerre, anciens combattants et victimes de guerre, le Mémorial national du Fort de Breendonk et le Pôle historique de la Défense. Il a pour mission de valoriser le patrimoine militaire belge, la mémoire des conflits armés sur le sol belge ou impliquant des Belges à l'étranger. Cette mission consiste à gérer, acquérir, conserver, et restaurer des collections d'objets, de documents et de témoignages immatériels pour une période qui s'étend du Moyen-âge à nos jours. À cette fin, il gère et coordonne un réseau de musées et de sites militaires exceptionnels. Le WHI propose ensuite une interprétation multidisciplinaire en replaçant ces sites dans leurs contextes militaire, politique, technologique, économique, social et culturel. Transmettre la mémoire de ces conflits armés en développant des activités créatives et stimulantes auprès des différents publics figure aussi parmi ses vocations. Enfin, il mène des recherches scientifiques à un niveau international dans le domaine de l'histoire et du patrimoine militaires.

Site Internet : www.warheritage.be

Démocratie ou Barbarie: La cellule *Démocratie ou Barbarie* (Dob) tente de relever le défi de sensibiliser professeurs et élèves à l'éducation citoyenne au travers du respect mutuel, de l'égalité des droits et de l'engagement pour un monde plus pacifique, plus juste et plus solidaire. L'approche se fait ici par le biais

de l'histoire, d'une analyse rigoureuse des faits du passé pouvant éveiller à une conscience citoyenne. L'équipe a un rôle essentiel dans la coordination du travail de mémoire et d'histoire en Fédération Wallonie-Bruxelles en oeuvrant à l'application du Décret- Mémoire.

Site Internet : www.democratieoubarbarie.cfwb.be

Bijzonder Comité voor Herinneringseducatie : organisme dépendant du ministère flamand de l'enseignement, il est composé d'acteurs de l'éducation et d'organisations de soutien pédagogique des différents réseaux d'enseignement. Il agit en partenariat avec différents musées comme In Flanders Fields à Ypres ou la caserne Dossin à Malines, des lieux de mémoire comme le fort de Breendonk, des associations comme la Fondation Auschwitz, etc. Le comité aide les professeurs à découvrir l'offre d'éducation mémorielle grâce à son site web et sa banque de données reprenant les sites et les projets qui existent dans le domaine. Le comité offre également son aide aux enseignants pour préparer un projet pédagogique autour de la mémoire pour des groupes scolaires déterminés, en tenant compte des socles de compétence définis par l'enseignement de la communauté flamande. Par l'étude du passé, il s'agit de préparer les citoyens de demain et de les sensibiliser aux notions de démocratie, liberté et tolérance.

Site Internet : <http://herinneringseducatie.be>

2/ OBJET DU CONCOURS

Le WHI propose aux jeunes de 13 à 21 ans de participer à un concours de bande dessinée organisé pendant le seconde semestre de cette années scolaire (2017-2018). La guerre est le décor et le contexte d'une histoire invitant l'auteur à réfléchir sur un thème relatif aux souvenirs de combattants ordinaires, anonymes.

Le thème de l'édition 2018 est « Faire/maintenir la paix ».

Ce thème laisse le champ libre aux candidats pour aborder le concept de paix et de pacification entre les peuples et les nations dans le cadre de la fin de la Première Guerre mondiale. Le thème choisi peut aborder au choix le Traité de Versailles, la création de la Société des Nations, la reconstruction matérielle et morale, le retour des soldats et des mutilés, le deuil dans les familles, le pacifisme et "Plus jamais la guerre", ...

L'histoire peut se dérouler aussi bien pendant la guerre (souvenir immédiat, rêve de paix idéalisée) qu'après la guerre (souvenir à court, moyen ou long terme). Ce peut être un événement, une rencontre, un sentiment (amitié, peur, courage), un traumatisme, etc. À partir de là, les participants sont libres de réaliser l'histoire de leur choix.

Le sens du concours n'est pas tant de dessiner la guerre que de dessiner sur la guerre. Par le biais d'un vecteur original et populaire qu'est le dessin, par la construction d'une réflexion scénarisée, d'un message à faire passer et par l'élaboration rigoureuse d'une bande dessinée, le concours BD du WHI plonge les participants dans un travail de mémoire qui à la fois les dépasse et leur est personnel.

3/ MODALITÉS DE PARTICIPATION

Il existe deux catégories de participation:

1. La catégorie « candidat libre »

Cette catégorie s'adresse à des jeunes auteurs qui souhaitent présenter une BD qu'ils ont élaborée sur

leur temps libre, sans accompagnement ou encadrement pédagogique. Il est possible de présenter un travail collectif jusqu'à trois personnes maximum, si ce travail a été réalisé sans encadrement extérieur (dessinateur, scénariste, coloriste par exemple qui s'associent pour concevoir leur BD).

2. La catégorie « par groupe »

Cette catégorie concerne les groupes de minimum quatre personnes qui effectuent un travail dans le cadre d'un projet encadré (que l'encadrant soit un enseignant ou non).

La catégorie par groupe autorise deux types de participation collective :

2.1. En classe entière : les enseignants qui souhaitent monter un projet pédagogique avec leur(s) classe(s) autour de la réalisation d'une BD « historique » durant les heures de cours, font réaliser par l'ensemble des élèves de leur(s) classe(s), une seule et unique BD. La possibilité est laissée aux enseignants de différentes disciplines de s'associer au projet ;

2.2. En groupes : les encadrants de diverses structures pédagogiques, sociales ou culturelles (cf. annexe 1) peuvent faire participer les jeunes à la catégorie « par groupe » : chaque groupe doit alors être constitué au minimum de quatre participants.

Toute participation est à but non lucratif.

Les participants autorisent l'utilisation, totale ou partielle, de leur travail par le WHI et ses partenaires (dans le cadre des dispositions des articles 165, 167 et 170 du Livre XI du code de droit économique). Les participants conservent les droits moraux attachés à leurs travaux et les noms des candidats libres et des établissements avec indication de la classe concernée seront systématiquement mentionnés lors d'éventuelles publications. Les candidats récupèrent les travaux originaux après la sélection faite par le jury.

Dans le cadre du droit à la protection de l'image (dispositions du code de propriété intellectuelle, notamment l'article 1er de la loi relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel), les enseignants des classes participantes veilleront à obtenir, auprès des parents ou des représentants légaux des élèves concernés, l'autorisation de publier des films, enregistrements ou photographies représentant leurs enfants en cas d'édition sur les supports de communication du WHI et des partenaires nationaux et internationaux du concours (y compris sur les supports numériques: Facebook ou sites Internet). Le WHI s'engage, conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image,

à ce que la publication et la diffusion de l'image des élèves ainsi que les commentaires l'accompagnant ne portent pas atteinte à leur vie privée, à leur dignité et à leur réputation.

4/ FORME ATTENDUE DES TRAVAUX TRANSMIS

Un participant ne peut présenter qu'une BD par catégorie.

La BD doit être inédite et comprendre soit une à trois planches pour le format A3, soit deux à cinq pour le format A4.

Toutes les techniques sont autorisées : crayon, fusain, feutre, aquarelle, peinture acrylique, tablette graphique, etc., noir et blanc, monochrome, couleurs.

5/ CRITÈRES DE SÉLECTION

Après la clôture des inscriptions, le 30 mai 2018, cachet de la poste faisant foi, un jury se réunit au cours du mois de juin 2018.

La qualité de chaque bande dessinée est appréciée par les membres du jury, qui accordent une grande importance à quatre critères essentiels et complémentaires :

- Le travail de mémoire, le fondement même du concours ;
- Le respect de la véracité historique et des règles de la langue française ;
- La qualité graphique (dessin, mise en page, narration) ;
- L'originalité de l'oeuvre (idée, dialogues, émotion, ton, etc.).

L'oeuvre présentée doit être originale (aucune illustration préexistante ne doit être décalquée), inédite (la mise en image de récits existants est proscrite) et n'avoir bénéficié d'aucune récompense antérieure.

Toute oeuvre à caractère diffamatoire ou incitant à la haine ou à la discrimination envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs moeurs, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non- appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée sera écartée du concours.

6/ LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Le nombre d'ouvrages existant sur la Première Guerre mondiale et ses répercussions ne permet pas de faire une bibliographie exhaustive mais vous trouverez une orientation bibliographique et documentaire dans les fiches pédagogiques. Les participants peuvent aussi faire des recherches auprès des Archives de leur commune, des bibliothèques, du centre de documentation du Musée de l'Armée (<http://www.klm-mra.be/D7t/fr/content/informations-pratiques>).

Des fiches pédagogiques sont à votre disposition sur le site Internet du WHI pour vous guider dans les différentes étapes de la construction de votre bande dessinée. Au nombre de treize, elles abordent le contexte historique de la Première Guerre mondiale et l'état de la Belgique au sortir de la guerre, mais elles mettent aussi à disposition des candidats des connaissances sur les enjeux de mémoire. Enfin, une dernière partie de ces fiches est consacrée aux outils et aux principes de la bande dessinée.

7/ CALENDRIER DU CONCOURS

Le concours débute officiellement au 15 janvier 2018.

Au 30 mai 2018 (cachet de la poste faisant foi), les inscriptions sont closes.

Un jeune qui souhaite s'inscrire en candidat libre doit télécharger la fiche d'inscription, disponible sur le site du WHI. Le dossier d'inscription à renvoyer doit comporter la fiche d'inscription dûment remplie, une photocopie de la carte d'identité ainsi que l'oeuvre originale. Le candidat doit adresser le dossier au **WHI/Site du Musée de l'Armée, Service éducatif, Parc du Cinquantenaire 3, 1000 Bruxelles**, pour le **30 mai 2018** au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

Si la BD est réalisée par un groupe de trois auteurs/dessinateurs, tous doivent remplir le dossier d'inscription et l'envoyer avec la copie de leur carte d'identité ainsi que l'oeuvre originale au **WHI/Site du Musée de l'Armée, Service éducatif, Parc du Cinquantenaire 3, 1000 Bruxelles**, pour le **30 mai 2018** au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

Un enseignant/encadrant qui souhaite inscrire sa classe/groupe dans cette catégorie doit télécharger la fiche d'inscription, disponible sur le site du WHI. Le dossier d'inscription doit comporter la fiche d'inscription dûment remplie et la photocopie de la carte d'identité de l'encadrant ainsi que les oeuvres originales. Il doit adresser le dossier au **WHI/Site du Musée de l'Armée, Service éducatif, Parc du Cinquantenaire 3, 1000 Bruxelles**, pour le **30 mai 2018** au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

Le jury se réunit à la fin du mois de juin 2018. La cérémonie de remise des prix aura lieu dans le courant du mois de novembre 2018.

8/ DÉPÔT DU RÈGLEMENT

Ce règlement peut être consulté pendant toute la durée du jeu-concours :

- sur le site : <http://www.klm-mra.be>
- ou envoyé sur simple demande effectuée à l'adresse suivante : reservation@whi.be

Tout complément d'information peut être obtenu sur demande effectuée à l'adresse suivante: reservation@whi.be

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au jeu-concours, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification.

9/ LITIGE

Le présent règlement est exclusivement régi par la loi belge et tous les litiges relatifs à la validité ou l'interprétation du présent règlement ou à l'exécution du concours seront soumis à la compétence des tribunaux de Bruxelles.



mémoire et solidarité

ANNEXE 1

LISTE DES STRUCTURES POUVANT PARTICIPER AU CONCOURS DE BANDE DESSINÉE DU WHI BULLES DE MÉMOIRE

- Les élèves de l'enseignement secondaire général, technique et professionnel;
- Les élèves de l'enseignement secondaire spécialisé;
- Les centres de Dépaysement et de Plein Air de la Communauté française;
- Les centres de formation en alternance (enseignement secondaire) (CEFA);
- Les centres de technologie avancé (CTA) en arts graphiques;
- les lycées technologiques professionnels et agricoles (enseignement privé);
- Association des Ecoles à programme Belge à l'Étranger (AEBE);
- Enseignement de promotion sociale;
- Les jeunes scolarisés au sein des services éducatifs des hôpitaux (enseignement de type 5: EHD L'École à l'Hôpital et au Domicile asbl <http://www.ehd.be/>, Take Off asbl <http://www.takeoff-asbl.be/>, Bednet vzw);
- Les jeunes suivant un enseignement à distance (EAD);
- Les jeunes placés dans les centres éducatifs fermés (IPPJ).